

EDITO

Jean-Pierre Sueur
Syndic

Un nouveau look pour notre « 4 Coins »

C'est un journal communal relooké que nous vous proposons avec une mise en pages plus aérée et plus claire, de nouvelles rubriques et de nouvelles couleurs, des polices de caractères plus lisibles et plus modernes. L'identité du journal est davantage mise en valeur et gagne en modernité.

Le journal communal est aussi un élément essentiel de la vie communale riche et dynamique. Partager des idées, donner de la vie à sa Commune, c'est possible avec un peu de curiosité et une bonne dose d'implication du comité de rédaction. C'est réaliser un travail d'équipe, de l'écriture à la maquette, en passant par le respect de certains droits et le financement du projet.

Dans la continuité de ce changement, vous trouverez à partir de ce numéro de nouvelles rubriques complétant celles que nous connaissons déjà, cela dans un souci de cohérence et il sera ainsi plus facile, pour tout un chacun, d'identifier la source des informations.

Mieux refléter l'image de notre Commune, informer les Montaines et Montains sur la

vie de la cité, communiquer les projets de la Municipalité, restent la mission du service de communication et du journal d'information communal.

Il est essentiel de rappeler ici que la mise en pages du *Aux 4 Coins du Mont*, la conception et la création de documents à publier sont maîtrisés par une équipe communale de rédaction composée de représentants des sociétés locales, de citoyens volontaires et de quelques membres de la Municipalité. Ce groupe de personnes se réunit à de nombreuses reprises dans l'année pour préparer le contenu de chaque édition.

Beaucoup de changements! La communication en direction de nos citoyennes et citoyens doit rester variée, attractive et interactive.

On écrit pour se faire plaisir, bien entendu, mais aussi et surtout pour être lu.

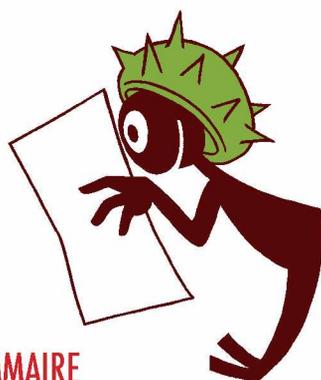
Perdre ce point de vue, c'est courir le risque que nous manquions la cible et donc, que notre message ne passe pas aussi bien que prévu. ■

aux 4
coins
du

MONT

Périodique officiel
de la Commune du
Mont-sur-Lausanne

N° 159
Juin 2013



SOMMAIRE

Edito	1
Affaires communales	2-4
Vie communale	5-11
Sports	12-13
Commerçants et artisans	14-15
Agenda	16

Photo : Stéphanie Allaz



Notre Commune, c'est aussi deux tiers de champs et de forêts. Ici, le Flon (p.11).

Informations sur les taxes déchets

Rappel du contexte de la Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement (LPE) et des taxes (taxe au sac; taxe forfaitaire individuelle; entreprise; résidence ou logement secondaire)

Situation communale

Le principe de causalité (pollueur-payeur) pour le financement de l'élimination des déchets urbains a été introduit le 1^{er} novembre 1997 dans la Loi fédérale sur la Protection de l'Environnement. Le Canton de Vaud et une grande partie des Communes vaudoises font partie des derniers cantons et communes à mettre en conformité leur réglementation. Pour la Commune du Mont, le Règlement adopté l'an dernier par la Municipalité et le Conseil communal, puis approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il peut être téléchargé sur le site internet communal.

En résumé, au niveau financier cela implique que l'ensemble des charges concernant les ordures et déchets (entretien installations Viane et Manloup, enlèvement, élimination, recyclage, surveillance) soit Fr. 1'221'800.- à notre budget communal 2013, ne peut plus être financé par l'impôt. Selon

la loi, ces charges doivent maintenant être couvertes par les éventuelles recettes de produits de récupération, par la rétrocession de notre part sur la taxe au sac et, enfin par une taxe forfaitaire, qui sert à couvrir le solde et ainsi équilibrer le compte communal 450 «Ordures et déchets».

Taxe au sac

Pour réduire le plus possible les coûts et le risque de tourisme des déchets, le fonctionnement de la taxe au sac et des rétrocessions (déjà largement présentés dans la presse) sont réglés au niveau régional. Cette taxe est directement liée à la quantité de déchets produits. Les entreprises produisant de petites quantités de déchets urbains peuvent aussi utiliser les sacs officiels, celles produisant de grandes quantités de déchets ou de déchets spéciaux doivent organiser et financer spécifiquement leur élimination.

Allègement taxe au sac

En passant au Contrôle des habitants, les parents dont les enfants sont domiciliés sur notre Commune, reçoivent gratuitement par enfant, à la naissance, ainsi que pour la deuxième et la troisième année (36 mois révo-

lus), chaque fois 5 rouleaux de 10 sacs de 35 l.

Les personnes ayant un domicile privé au Mont-sur-Lausanne et devant porter des protections contre l'incontinence peuvent, sur présentation d'une attestation de leur médecin traitant ou du CMS, acquérir chaque année cinq rouleaux de sacs de 35 l auprès du Service du Contrôle des habitants.

Taxe forfaitaire individuelle; entreprise; résidence ou logement secondaire

Pour équilibrer le compte Ordures et déchets, comme le prévoit la Loi, la Municipalité ne dispose que de la taxe forfaitaire. Issu d'un règlement type cantonal, notre Règlement communal prévoit que cette taxe forfaitaire est imposée à tous les habitants (personnes inscrites au Contrôle des habitants, y compris les personnes dans les pensions et EMS), toutes les résidences ou logements secondaires et toutes les entreprises de notre Commune. Il s'agit en quelque sorte de la participation de chacun à l'infrastructure existante pour traiter l'enlèvement des ordures et déchets sur notre territoire.

(Suite p. 3)



Budget communal 2013 - Extrait du compte « Ordures et déchets »

Désignation	Budget 2013		Budget 2012		Comptes 2011	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Ordures – déchets¹	1'221'800	1'221'800	1'227'720	41'800	1'094'408	51'690
Salaires	67'000		65'900		68'320	
Assurance sociales AVS/AI/APG	4710		4620		4379	
Caisse de pension	6500		6'400		6'050	
Entretien installations	1'000		800		750	
Enlèvement, élimination des ordures	1'142'590		1'150'000		1'014'907	
Taxe d'enlèvement des ordures²		580'000				
Taxe d'enlèvement de la déchetterie		1'800		1'800		2049
Vente cartes d'accès aux Moloks						684
Vente de produits de récupération		25'000		20'000		30'595
Rétrocession périmètre vente de sacs³		595'000				
Remboursement taxe du verre		20'000		20'000		18'361

Les points qui changent: ¹ Totaux des charges & produits équilibrés ² Produit des taxes forfaitaires ³ Rétrocession/produits des ventes de sacs taxés

Nouvel arrêt « Rionzi »

Le nouvel arrêt tl « Rionzi » est entre deux quartiers en plein développement: en aval, le quartier Rionzi (environ 900 habitants/emplois), et en amont les Côtes de la Grangette (250 habitants/emplois).

L'aménagement est financé par les promoteurs des deux plans de quartier.

Des oppositions ont retardé la mise en œuvre de plusieurs années, obligeant les nouveaux habitants des immeubles du chemin de Champ-du-Bois à patienter.

Cette interface assure une traversée piétonnière sécurisée sur un itinéraire appelé à prendre une grande importance en reliant la route des Martines, à proximité du quartier du Grand-Pré et de l'International School of Lausanne, l'axe de transports publics de la route de Lausanne et le chemin du Rionzi, avec sa future école et ses équipements d'accueil de la petite enfance.

Les aménagements de la ligne tl 8 sont achevés. Depuis l'introduction de la cadence de 10 minutes en décembre 2011, la fréquentation s'accroît régulièrement, justifiant les investissements consentis depuis quatre ans.

Exonérations

Selon notre Règlement, seuls les jeunes jusqu'à 20 ans sont exonérés de la taxe forfaitaire. Ils seront soumis à son paiement dès l'année civile suivant leur 20^{ème} anniversaire.

En raison des exigences de contrôle, qui sont indispensables pour éviter des abus, et des contraintes de confidentialité liées à la protection de la personnalité de chacun, notre Règlement ne prévoit aucune autre exonération au niveau de la taxe forfaitaire.

A notre connaissance, le Canton n'a jusqu'ici pris aucune disposition concernant la façon dont les personnes bénéficiant de soutien RI ou PC devaient être traitées dans les filières RI et PC. Ces personnes sont donc soumises à la taxe forfaitaire, jusqu'à nouvel avis.

Montants des taxes forfaitaires; amélioration des prestations de collecte des déchets

Le montant des taxes forfaitaires, dans les limites prévues par le Règlement communal, est fixé chaque année par la Municipalité, en fonction d'une part du solde nécessaire pour équilibrer le compte 450 « Ordures et déchets » et d'autre part du nombre d'habitants, de résidences ou logements secondaires et du nombre d'entreprises soumis aux taxes forfaitaires. Les éven-

tuels excédents ou déficits, constatés au moment des comptes, sont portés au bilan et pris en compte dans le calcul des taxes des années suivantes, donc restitués ou ajoutés aux personnes et entreprises soumises à la taxe. La Municipalité vise autant que possible à atteindre à terme une certaine stabilité des taxes. Il découle cependant du mode de calcul de la taxe que toute augmentation des prestations et des infrastructures de ramassage aura une répercussion sur les montants facturés. La Municipalité se doit donc d'analyser de manière prudente les demandes ponctuelles qui lui parviennent quant à une amélioration des infrastructures de collecte ou de ramassage des déchets.

Taxes pour 2013

La taxe forfaitaire par habitant inscrit au Contrôle des habitants est de Fr. 95.- (facturé par personne).

La taxe forfaitaire par entreprise est de Fr. 190.- (facturé par entreprise).

La taxe forfaitaire résidence ou logement secondaire est de Fr. 190.- (facturé au propriétaire).

A l'introduction de ces taxes, la Municipalité et le Conseil communal ont diminué le taux d'imposition de l'équivalent de 3 points.

Cependant, cette baisse a été annihilée en raison

des investissements (écoles, transports publics, CMS, vestiaires sportifs, APEMS et garderies, etc...), et de fortes charges de fonctionnement pour les années à venir, d'où une augmentation substantielle du taux d'imposition.

Date de référence et mutation en cours d'année

Selon l'art. 12 du Règlement communal, al. 3 et 4:

³ La situation familiale au 1^{er} janvier ou lors de l'arrivée dans la Commune est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours.

⁴ En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe est due à:

- ♦ 100 % pour une arrivée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin ou pour un départ entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre;
- ♦ 50 % pour une arrivée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre ou pour un départ entre le 1^{er} janvier et le 30 juin.

Précision

Remboursement en cas de départ: s'agissant de petits montants, le remboursement de la taxe ne sera effectué que sur demande écrite de la personne concernée.

La Municipalité



Axes piétonniers à partir de l'arrêt du Rionzi.

Une classe au Conseil communal

Le lundi 22 avril, notre classe a rencontré Monsieur Mojon, le Président du Conseil communal. Il nous a accueillis dans le carnotzet de la commune pour nous donner quelques informations avant d'assister le soir même à une de leurs séances. L'année prochaine, nous irons à Berne participer à un jeu. Notre classe doit com-

prendre le fonctionnement des institutions politiques de notre pays, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral.

Surprise! Le Président a commencé la séance en invoquant la «protection divine sur les travaux du Conseil». Cela nous a étonnés, nous ne nous attendions pas à

une formulation incluant la religion. Les conseillers avaient eux aussi une formule imposée lorsqu'ils prenaient la parole: «Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers...» M. Mojon nous avait prévenus que les règles étaient strictes. Pas toujours! Nous avons pu constater que certains conseillers discutaient.

Lors de cette séance, les scrutateurs n'ont pas eu besoin d'intervenir car les votes étaient très clairs. Par contre, l'huissier a été très actif tout au long de la séance.

Le sujet principal de cette séance était la création d'une structure pour l'accueil parascolaire au Rionzi et d'une aire de dépose coûtant 485'000 francs.

Le rapporteur a donné l'avis de la commission ad hoc, mais en ajoutant un élément au préavis qui aurait pu provoquer un amendement. Le Président a demandé s'il fallait prendre la modification en compte. Prise de court, la commission a demandé la suspension de la séance afin de réfléchir à la question. En définitive, la modification a été supprimée.

Le rapporteur de la commission des finances a confirmé la possibilité financière de créer l'aire de dépose. Puis des discussions se sont mises en place, nous avons cru ressentir parfois quelques tensions. Finalement, le préavis de la Municipalité est passé avec une seule opposition.

Pour faciliter les choses, M. Mojon propose de rencontrer Mme Béatrice Métraux pour reporter et regrouper l'application de ces nouvelles règles assez lourdes de conséquences.

Certains conseillers nous ont dit être inquiets, en effet, ils ne voudraient pas devoir afficher leurs convictions politiques.

(suite p. 5)

Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ouvre la séance
c'est ainsi que le Conseil commence
le Président annonce les changements
les conseillers écoutent attentivement
les rapporteurs lisent les rapports de leur commission
ils ont récolté plein d'informations.

Vient le tour des questions
qui entraînent des discussions
ce sont souvent les mêmes personnes qui parlent
surtout une municipale
quelques conseillers bavardent tout le temps
à part nous personne ne les entend.

Le verdict arrive enfin
vers le ciel plein de conseillers ont levé la main
vient ensuite une proposition
qui suscite une nouvelle discussion
les conseillers ont dû se prononcer
avec leurs mains l'ont acceptée.

Le syndic et le président ont annoncé quelques changements
qui prendront effets prochainement
des conseillers sont inquiets
mais cette inquiétude ne l'ont pas exprimée
les divers ont été abordés
cette fois plus de mains se sont levées.

Les conseillers ont parfois rigolé
ce qui nous a beaucoup étonnés
puis le Conseil s'est terminé
heureusement car nous étions fatigués
tous contents d'y être allés
nous remercions le Conseil de nous avoir acceptés.

Audrey

Plus tard, un conseiller communal a présenté une motion proposant un nouveau terrain de football synthétique au Châtaignier. Pour appuyer sa proposition, ce conseiller a souligné des points importants: l'écologie, le renouvellement de l'herbe et la suroccupation des terrains actuels. Pourvu que cela ne coûte pas aussi cher que l'aire de dépose, sinon nous serons vite ruinés!

Cette motion a été acceptée presque à l'unanimité.

Le Président a rappelé qu'une loi sur les communes obligera, dès le 1^{er} juillet 2013, les conseils communaux du Canton à revoir leur organisation interne. Mais une initiative populaire votée en 2009 va aussi obliger les conseillers communaux à s'affilier, dès 2016, à un parti politique.

Civisme

En avril dernier, la classe 8B a suivi une séance du Conseil communal.

Quelques élèves relatent leurs impressions.

Bienvenue au Castagnet!

Désormais, le Castagnet accompagnera les informations et les réflexions des rédacteurs des **4 Coins du Mont**.

Son nom, comme son couvre-chef, rappelle le chataîgnier, symbole de notre Commune.





(suite de la p. 4)

Le Conseil est terminé
heureusement car nous étions fatigués
tous contents d'y être allés
nous remercions le Conseil de nous avoir acceptés.

*Alexander, Aubrey,
Clélia, Dilin, Jérôme,
Marc, Nedjma,
Roxane, Salomon*

Reflets du Législatif

L'accueil parascolaire a été au centre des débats de la dernière séance du Conseil communal le 22 avril. En l'occurrence, par le biais d'un préavis, la Municipalité entendait présenter sa planification en la matière ainsi que le projet d'aménagement d'une nouvelle structure de 81 places dans le quartier du Rionzi. Il s'agissait aussi d'aménager à proximité de celle-ci une aire de dépose assurant la sécurité des enfants et permettant l'arrêt d'une vingtaine de véhicules (bus scolaires compris).

Dans ces locaux de 670 m² loués à la Caisse de Pensions Migros, quelque 200 élèves pourront être accueillis de 7 à 18 heures pendant les 38 semaines du calendrier scolaire. Ils pourront y manger des repas préparés par le réfectoire du Mottier. Une ouverture des salles pendant les vacances est à l'étude.

Plusieurs institutions sont parties prenantes à ce projet qui obéit à une foule de dispositions légales et, en particulier, à l'article constitutionnel sur l'«école à journée continue» plébiscitée par les Vaudoises et les Vaudois. Même si la loi d'application n'a pas encore été votée, la Municipalité montaine a pris les devants.

Une fois obtenus les éclaircissements demandés, les conseillères et conseillers ont voté le préavis à une très large majorité. La nouvelle structure ouvrira ses portes en janvier 2014. L'aire de dépose coûtera un demi-million. Quant à la participation communale aux APEMS, elle sera de Fr. 4.- par heure et par enfant scolarisé au Mont. Pour l'année 2014, la somme de Fr. 450'000.- sera budgétisée. Les parents, eux, paieront un prix qui sera fonction de leurs revenus, l'accessibilité financière

aux prestations étant néanmoins garantie à chacune et à chacun.

Durant cette séance, le Conseil a également transmis à la Municipalité une motion à propos de l'aménagement d'un nouveau terrain de football synthétique au Châtaignier. Il a aussi pris note des préoccupations d'une conseillère concernant les problèmes de drogues et de petite délinquance qui risquent de se propager au Mont en raison de la politique d'éradication des dealers de la Ville de Lausanne. Enfin, les nouvelles normes réglant l'élimination des déchets semblent efficaces. Durant la semaine sous revue, seuls deux sacs «sauvages» ont été repérés. Les contrevenants ont bien évidemment été dénoncés!

*Joël Guillet
secrétaire du Conseil*

Association des Parents d'Elèves

L'année scolaire touche à sa fin et nous remercions nos membres ainsi que les non-membres qui ont participé à nos activités :

- ♦ **1^{er} lundi de chaque mois**, le comité se retrouve pour la préparation et l'organisation des activités proposées. C'est également un moment d'échange d'informations et de conseils ouverts à tous les parents.
- ♦ **Cours « Apprendre à apprendre »**, ces cours ont eu beaucoup de succès et certains modules ont été doublés suite au nombre important d'inscriptions.
- ♦ **Cours « Autoprotection » Tatout**, depuis plusieurs années déjà ces cours connaissent un grand succès. Ils se sont déroulés dans la bonne humeur et le respect de chacun.
- ♦ **Fête de la St-Nicolas**, pour le plaisir des grands et des petits, nos maquilleuses ont fait un magnifique travail en illuminant les petits minois des enfants.

- ♦ **Assemblée générale et conférence de Barbara de Kerchove « La LEO en marche : quels changements pour nos enfants ? »** La conférence a fait salle comble et Mme de Kerchove a répondu aux différentes questions des parents.
- ♦ **Vente de jouets et d'habits d'été d'enfants**, cette grande vente a comme chaque année connu un très grand succès et a fait le bonheur des enfants tant pour ceux qui ont vendu des jouets ou des livres que pour ceux qui en ont acheté.

L'Apé collabore également activement avec la Municipalité et d'autres interlocuteurs sur différents projets comme l'accueil des enfants le matin en dehors des périodes scolaires et cela jusqu'à l'ouverture officielle des APEMS prévue en janvier 2014.

Informations : www.ape-vaud.ch/lemont.

Le comité

aPé

Association des Parents d'Elèves
Groupe du Mont-sur-Lausanne, Cugy et environs



Echo des Bois



Nous nous réjouissons de découvrir le nouveau look du journal *Aux 4 Coins du Mont* et surtout d'être présents pour sa première sortie !

Après une année 2012-2013 bien remplie et très satisfaisante (Giron des Chorales du Jorat, traditionnelle présence à la Saint-Nicolas et à la Fête de mai, trois concerts classiques dont un à l'église du Mont qui a rencontré un grand succès, etc.).

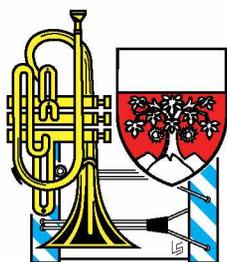
L'Echo des Bois achèvera sa saison à la fin de ce mois.

Nos répétitions reprendront le jeudi 29 août 2013 à 20h à l'aula du collège du Mottier. Celles et ceux qui désirent nous rejoindre pour une nouvelle aventure en chansons et en amitié seront les bienvenus.

A tous un bon été chaud et ensoleillé !

Le comité et tous les choristes





Programme

- 18h**
Ouverture cantine
Petite restauration
Animation musicale
- 21h**
Cérémonie officielle
Allocutions diverses
Cantique Suisse
- 21h30**
Allumage du feu
- 22h30**
Feu d'artifice
- 22h30**
Bal

Le 1^{er} Août, fête nationale suisse

Cette fête a été célébrée la première fois en 1891, à l'occasion du 600^e anniversaire du Pacte de 1291. La date du 1^{er} août est déterminée ainsi car ce pacte, qui renouvelle une alliance, a été signé au début du mois d'août sans que l'on connaisse la date exacte. La première fête dura deux jours, les 1^{er} et 2 août 1891. Pour les fêtes cantonales, locales et des Suisses de l'étranger, un programme commun minimal est édicté: 1^{er} août «Sonnerie de toutes les cloches à 19 heures puis feux

de joie sur les hauteurs» et pour le 2 août «Service divin avec allocution et caractère patriotique», tout autre événement est laissé à l'appréciation des cantons et communes. La fête nationale de 1891 était prévue comme événement unique. C'est sous la pression des Suisses de l'étranger que l'on commence, à partir de 1899, à la célébrer annuellement. Au Moyen Âge une fête nationale n'existait pas. Ce sont les commémorations locales de batailles et de morts qui étaient célébrés.

Avec l'État fédéral et dans le but de consolider les liens entre tous les cantons, tous les partis et toutes les tendances confessionnelles, le besoin se faisait sentir de créer un événement rassembleur.

La Municipalité et la Commune du Mont-sur-Lausanne veulent se rappeler de ce terme rassembleur et vous invite tous à participer à notre Fête nationale du 1^{er} août 2013, sur l'esplanade du Châtaignier.

**La Municipalité et les organisateurs
vous attendent tous
pour célébrer notre Fête nationale**



La Torrée

Chers amies et amis de la Société de Développement du Mont, nous voici à un mois de notre traditionnelle Torrée. De succulents saucissons vaudois, réputés maintenant loin à la ronde, seront cuits dans les braises du feu du 1^{er} août et accompagnés d'excellentes salades faites par notre comité. Ces excellents saucissons proviennent comme d'habitude, de chez M. Michel Henny du Mont qui participe chaque jeudi au marché devant l'église du Mont.

Venez nombreux les déguster! Vous trouverez le programme de cette manifestation à la dernière page de ce nouveau 4 Coins du Mont.

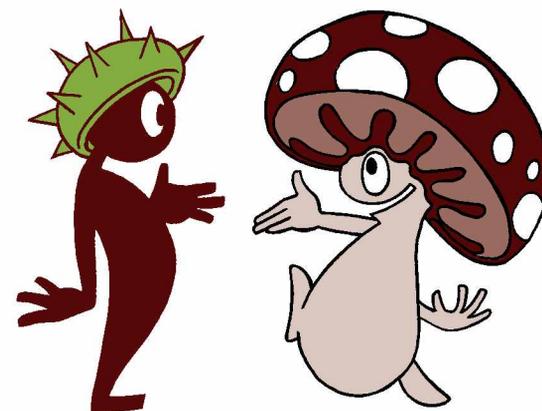
Nous vous attendons donc tous le vendredi 2 août 2013 dès 19h pour partager un moment convivial et de franche amitié au Châtaignier avec votre Société de Développement. Et ce sera avec une ambiance musicale, assurée cette année encore par Micky's, que nous vous ferons danser et chanter jusqu'au bout de la nuit.

N'oubliez pas non plus notre site internet: www.sdlemont.ch, avec les photos de nos dernières manifestations, vous y trouverez aussi tous les détails et les dernières nouvelles sur nos futures animations.

Voici quelques dates de manifestations à mettre dans vos agendas pour cette année:

Le vendredi 2 août 2013: la Torrée au Châtaignier.

Le samedi 28 et le dimanche 29 septembre 2013: exposition et sortie « champignons » au Châtaignier.



Le samedi 7 décembre 2013: la St-Nicolas au Châtaignier.

Le comité se réjouit de vous accueillir nombreuses et nombreux à nos manifestations 2013 pour partager avec vous un moment de rencontre et d'amitié dans notre Commune.

*Alexandre Cevy
Président*

Vie communale, manifestations



Les Abbayes Réunies

Notre traditionnelle Fête des Abbayes se déroulera du vendredi 5 au lundi 8 juillet 2013 sur la place du Châtaignier.

Le tir des Sociétaires de l'Abbaye s'effectue avec une arme d'ordonnance en 7 coups dont les premiers 2 coups comme coups d'essai obligatoires sur une cible à 100 points. Nos Rois du tir seront ceux ayant réalisé le plus grand nombre de points sur la passe puis ceux ayant réussi à faire le meilleur coup, appuyé par la meilleure passe.

Un tir des Cadets ainsi qu'un tir des Dames sur notre cible « Au Coup de Cœur » est organisé. (Fusils en prêt pour tous les tirs).

Vendredi 5 juillet

- ◆ 16h30 – 18h30: Tir des Cadets (nés entre 1997 et 2001)
- ◆ 17h – 19h: Tir des Sociétaires, tir des Dames au stand du Châtaignier
- ◆ Soirée Malakoff

Samedi 6 juillet

- ◆ 9h – 12h, 13h30 – 17h: Tir des Sociétaires, tir des Dames au stand du Châtaignier
- ◆ Soirée filets de perche et DJ Sly

Dimanche 7 juillet

- ◆ 9h30: Cortège conduit par l'Union Instrumentale
- ◆ 10h: Culte sous la cantine du Châtaignier
- ◆ 11h: Couronnement des Rois et levée des danses avec nos charmantes demoiselles d'honneur et leurs chevaliers
- ◆ 12h30: Banquet

Lundi 8 juillet

- ◆ 19h: Rendez-vous aux abords de l'église, verrée des Rois, cortège
- ◆ 20h: Levée des danses, assiette froide et bal



Deux séries de rencontres

Rire de peur... Peur de rire... Même pas peur...

Des histoires racontées par le théâtre Rikiko. Des aventures librement adaptées d'après des albums jeunesse :

- ◆ jeudi 12 septembre à 16h30 (dès 3-4 ans)
- ◆ mercredi 2 octobre à 10h (18 mois à 3 ans)
- ◆ mercredi 30 octobre à 10h (18 mois à 3 ans)
- ◆ jeudi 28 novembre à 16h30 (dès 3-4 ans)

Stage de conte, pour les enfants de 8 à 12 ans

Un espace-temps dédié au conte et à l'art de raconter une histoire ! Comment créer, raconter, jouer avec l'imaginaire et les mots, comment tenir le public jusqu'à la fin de l'histoire.

- ◆ Six mercredis de 13h30 à 17h30: 11-18-25 sept. - 2-9 oct. et 6 nov.

Animé par Franco Rau, conteur professionnel.

Prix : Fr. 100.-. Renseignements et inscription : 021 316 86 14 ou mediamont@vd.ch.



SAF

**Service d'Aide à la Famille,
Le Mont-Cugy-Morrens-
Bretigny-Froideville**

Cette association, sans but lucratif, confessionnellement et politiquement neutre, a le soutien des cinq communes où elle est active.

Elle a pour buts d'encourager les contacts humains et de soutenir le bénévolat pour aider des personnes isolées ou dans le besoin.

Vous qui avez du temps pour des personnes âgées, handicapées ou malades, nous avons besoin de vous pour :

- ◆ conduire avec votre voiture, occasionnellement ou régulièrement, une personne chez son médecin, au CHUV, etc. Indemnisation en fonction des kilomètres parcourus et pour les frais annexes. Pendant votre activité (trajets aller et retour) votre véhicule est « couvert » par des assurances complémentaires (accident, responsabilité-civile, casco, occupant);
- ◆ les accompagner lors de promenades, des visites, des achats, etc.;
- ◆ rester momentanément auprès de personnes ne pouvant pas être seules;
- ◆ être répondant Secutel pour un(e) voisin(e);
- ◆ réaliser de petits travaux de bricolage, de jardinage.

Si vous vous sentez l'âme d'un(e) bénévole ou avez besoin de renseignements complémentaires, contactez Mme Christiane Fardel, coordinatrice centrale (076 423 45 47). C'est simple et strictement confidentiel.

*Jacques Marchand,
Municipal des af-
faires sociales*

160 années de musique défilent

Dimanche 21 avril dernier la Commune du Mont-sur-Lausanne était l'hôte de la 15^{ème} Fête des jubilaires de la Société cantonale des Musiques vaudoises. Cette manifestation, qui a regroupé quelque 370 personnes provenant de toutes les fanfares du canton, était organisée par l'Union Instrumentale du Mont-sur-Lausanne.

Lors de la partie officielle, qui s'est déroulée à la grande salle du Petit-Mont, plusieurs orateurs, notamment MM. Martinet, président du Grand Conseil, Jean-Pierre Sueur, Syndic, et Alain Bassang, président de la SCMV, se sont exprimés devant une salle comble. Par la suite, tous les jubilaires ont été décorés pour 20 à 70 ans d'activité musicale. Cette cérémonie c'est terminée en apothéose, devant des salves d'acclamations, par la remise

d'un cadeau à Monsieur Georges Pernet, de la fanfare Echo des Alpes du Sépey, pour 80 ans de musique. Relevons également que la matinée a été agrémentée par une production du groupe de percussion de l'Union Instrumentale du Mont-sur-Lausanne, ainsi que par une fanfare invitée, La Lyre de Conthey.

Au terme d'un déplacement en cortège, qui regroupait La Lyre de Conthey, les porte-drapeaux de toutes les sections présentes, les autorités et le nombreux public, un apéritif ainsi qu'un banquet ont été servis sur l'esplanade du Châtaignier, au son d'un concert de très grande qualité donné par la fanfare valaisanne, sous la direction de Monsieur François Roh.

Pierre-Alain Witzig



La recette des paysannes vaudoises

La verrine aux fraises

Recette pour 4 personnes
Préparation: env. 35 min
Réfrigération: env. 2 h
Poche à pâtisserie sans douille

Ingrédients

1 jaune d'œuf
2 cs de sucre
½ orange, zeste râpé et 1 cs de jus
180 g de séré
200 g de chocolat blanc, fondu au bain-marie
1,5 dl crème, fouettée ferme
1 blanc d'œuf, battu en neige ferme
400 g de fraises, parées, coupées en morceaux
réserver 3-4 fraises pour la décoration
1 cs de sucre
½ cs de jus de citron
menthe

Mousse

- ♦ Batre le jaune d'œuf avec le sucre, jusqu'au blanchiment de la masse.
- ♦ Ajouter le zeste d'orange et le jus. Incorporer le séré et le chocolat blanc fondu légèrement refroidi, réserver 2 h au réfrigérateur.
- ♦ Fouetter fermement la crème. Batre le blanc d'œuf en neige et incorporer à la masse au chocolat blanc.
- ♦ Mélanger les fraises, le sucre et le jus de citron, puis répartir le tout dans des verrines.
- ♦ Verser la mousse dans une poche à pâtisserie sans douille, répartir sur les fraises.
- ♦ Décorer avec quelques feuilles de menthe fraîche.



Archives communales, ringardes ?

Tout va vite et on me parle d'archives ...

Tablettes et smartphones, presque tous connectés, en permanence, pour suivre l'actualité, voir et écouter YouTube, saisir au vol les tous derniers rebondissements du monde, vibrer pour le dernier potin de la jet-set sur Facebook ou pleurer sur les malheurs de la société et nous voulons vous parler de nos archives ?

Est-ce paradoxal ? Non, car notre passé nous sert à comprendre le présent et aussi, à s'en inspirer selon les circonstances.

Un patrimoine

Nos archives sont un patrimoine. Elles sont conservées, classées, dans les locaux de notre administration. On y trouve beaucoup de choses de la vie publique bien sûr mais aussi de l'évolution de l'aménagement de ce territoire forain, de ses constructions publiques et privées.

C'est donc comme un livre que l'on ouvre, par hasard, à une page et, soudain, on peut se trouver captiver par ce que l'on lit.

De l'encre au laser

De la gestion classique soit la conservation matérielle des documents écrits d'abord, à l'encre puis au moyen de la machine à écrire et maintenant avec l'imprimante à jet d'encre ou au laser, on passe à la conservation numérique; cependant la masse documentaire papier reste la méthode de conservation la plus répandue.

Des normes

Les archives sont organisées selon des normes internationales et cantonales, référencées grâce à un plan de classement compatible avec les activités communales et conservées - mais triées préalablement - sur le territoire

dans des locaux adaptés et garantissant la conservation. Trois grands locaux accueillent ce matériel.

C'est ainsi que l'archiviste travaille dans deux mondes: le matériel et le virtuel. Plongeons-nous dans l'espace virtuel; vite sur sa tablette connectée sur web et tapons www.panomara.vd.ch, sur la page d'accueil cliquons sur la rubrique « Recherche dans le plan d'archivage » et la boîte de Pandore s'ouvre... depuis 1501! Après avoir trouvé le nom de notre Commune: c'est le Fonds des archives communales conservées aux Archives cantonales vaudoises.

Plus accessibles

De ringardes les archives, poussiéreuses parfois, deviennent accessibles grâce à ces inventaires en ligne qui se constituent sans cesse pour garder vivante la mémoire de son coin de pays, de ses habitudes, de ses habitants. Bientôt en cliquant maintenant sur www.archivescommunes.vd.ch on avancera dans le détail de l'inventaire des biens conservés dans la Commune.

D'homme combattant la poussière de ses locaux, l'archiviste devient l'acteur sur la scène divisée entre le monde matériel et le monde virtuel; il s'adapte au nouveau défi que représente la mutation numérique afin de garantir l'accessibilité à la masse documentaire, à sa consultation et à son utilisation indispensable.

Mais descendons dans nos archives.

15 décembre 1890

La séance du Conseil communal est présidée par M. Eugène Amaudruz.

L'ordre du jour propose l'adoption du budget de l'année 1891 qui accuse un déficit de 3'580 francs; malgré cela... il est adopté!

On débat aussi d'un projet de dédoublement de nos écoles au Petit-Mont; la Municipalité propose cette solution avec à la clé l'engagement d'une maîtresse brevetée « jouissant de tous les avantages légaux ». Le principe est admis et le Conseil laisse à la Municipalité le soin de trouver le meilleur local. Le même jour la Municipalité siègeait sous la présidence de M. le Syndic Abraham-Louis Menétrey et on peut lire sous la rubrique Pétition contre les écoles:

« Il est ensuite donné lecture d'une pétition signée par quatorze chefs de ménages de Penaud, les Montenailles, les Clochattaz et les Martines, réclamant contre le projet d'une école de dédoublement à la Chambrette. La Municipalité prend acte de cette pétition, les intérêts des pétitionnaires étant suffisamment sauvegardés par le projet présenté au Conseil communal. »

Ainsi va l'histoire: l'ouvrage est toujours remis sur le métier. Coïncidence ou sens tactique ?

On le voit, les tâches communales sont diverses et variées et la décision des autorités s'imposent parfois pour sauvegarder un équilibre entre les besoins de confort et ceux de la nécessité de l'accès à l'eau pour les besoins vitaux ou de proximité.

Dans une prochaine rubrique nous poursuivrons notre pérégrination archivistique peut-être pour en savoir plus sur cette « grande lessive »!

(A suivre)

René Parrat



Ouverture d'une crèche au Mont-sur-Lausanne



Le groupe Cap Canaille ouvrira une nouvelle crèche bilingue (français-anglais) au Mont-sur-Lausanne, le 1^{er} septembre 2013.

La nouvelle crèche accueillera 90 enfants, de 3 mois jusqu'à l'entrée scolaire.

Cette quatrième crèche du groupe sera située dans le nouveau quartier montain de Montjoie, à la rue du Champ-du-Bois 11/13 à proximité des écoles internationales.

Ouverte toute l'année, de 6h30 à 18h30, du lundi au vendredi, la crèche offrira un environnement sécurisé et accueillant. Les frères et sœurs auront droit à une réduction.

Cap Canaille adopte un programme pédagogique structuré en français et anglais, et est mis en place et enseigné par une équipe éducative qualifiée.

Il n'existe pas de délai d'inscription. Pour inscrire votre enfant, cliquez sur « Pré-inscription » sur la page d'accueil sur le lien ci-dessous.

Nous nous réjouissons d'accueillir votre enfant dès septembre 2013.

Informations : <http://www.capcanaille.ch> ou 021 510 53 10 ou 079 346 33 37

Peter Zahnd

Rand'au Mont

C'est dans les bois du Jorat, au lieu-dit « Liaise » à 820 mètres d'altitude que la rivière le Flon commence à couler.

D'abord petit ruisseau, le Flon devient rapidement une rivière qui parcourt essentiellement la forêt avant de traverser Lausanne de part en part.

Une traversée urbaine pratiquement invisible, le cours d'eau étant canalisé sous la ville. Le Flon est un affluent du lac Léman et finit son parcours après une douzaine de kilomètres.

Le sentier du Flon

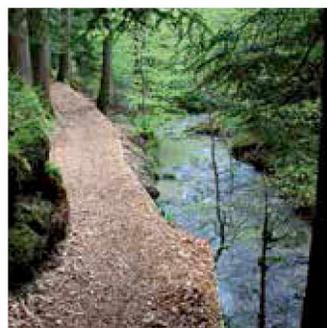
Sur environ deux kilomètres, le Flon longe la Commune du Mont et fait office de frontière avec celle d'Epalinges. Un beau et étonnant chemin d'une longueur de 1392 mètres a été aménagé à cet endroit, dans une forêt terriblement attachante, malgré ses allures sauvages.

En commençant cette randonnée à la maison du Moulin rose qui se trouve au pied de La Picholette, on longe d'abord la pisciculture du même nom. Des centaines d'alevins grandissent dans ces bassins surprenants. Puis, c'est une succession de cascades, de petites îles, de tourbillons et de vasques naturelles qui s'offrent aux promeneurs. De nombreuses passerelles, vingt et une au total, nous font passer d'un côté à l'autre de la rivière. Des escaliers en bois permettent de franchir aisément les endroits les plus raides.

A mi-parcours, une esplanade munie de bancs et de tables invite à la pause et offre un espace de jeu idéal pour les enfants. En cherchant bien, on y trouve une borne triangulaire qui marque la limite entre les communes de Lausanne, d'Epalinges et du Mont.

Un dépaysement garanti à quelques encablures de la ville !

Stéphane Allaz



Tennis Club le Châtaignier

La saison d'hiver est arrivée à son terme le dimanche 14 avril 2013, une saison riche pour notre club.

Avec une année de retard, le 29 septembre 2012, nous avons fêté les 30 ans du tennis le Châtaignier. Ce décalage était dû à la rénovation de notre club house. Nous avons décidé que cette journée serait également l'occasion d'inaugurer notre nouveau restaurant du club.

Plus de 200 personnes ont assisté à un match d'exhibition donné par 2 grands joueurs suisses: Jakob Hlasek et Michel Kratochvil. La partie finie, un apéritif dînatoire a été servi à tous les convives. Une réussite totale! Remercions encore une fois les organisateurs.

A nouveau, nous avons été très satisfaits par le taux d'occupation des terrains, qui se situe à plus de 80% par jour. Cette fréquentation permet au club d'avoir des finances saines.

Nos entraîneurs principaux, Philippe Bertrand, Anouk Wantz et Djimi Hamidani assistés de la relève, Arthur Enz, Marie Peter et Mathieu

Robert, ont pu donner des cours aux juniors dans de parfaites conditions. La fréquentation des cours juniors augmente chaque année.

Le jeudi 14 mars nous avons organisé notre Assemblée générale annuelle. Les 50 personnes présentes ont été satisfaites du déroulement de cette soirée. A l'unanimité des membres présents, notre présidente, Madame Marie-José Enz et notre membre du comité, Monsieur Jean-Marc Robert ont été réélus pour trois ans. Un apéritif a suivi.

Le club compte aujourd'hui près de 400 membres. Depuis plusieurs années ce chiffre est relativement stable. Nos infrastructures permettent d'accueillir encore de nouveaux membres, avis aux amateurs.

Pour clore cette saison hivernale, notre professeur principal, Monsieur Philippe Bertrand, a organisé un stage de tennis à Djerba. Ce déplacement s'est déroulé durant la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques. En parallèle, pour les malchanceux devant rester au Mont,

Anouk Wantz et Djimi Hamidani ont organisé un camp d'entraînement pour nos juniors.

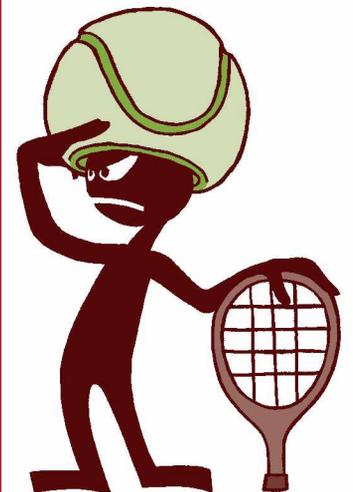
Maintenant place au soleil, nous sommes tous dans les starting-blocks pour commencer notre saison estivale. Celle-ci a débuté par notre traditionnel tournoi d'ouverture qui a eu lieu le 27 avril 2013.

Nous rencontrons chaque année un vif succès avec la formule proposée. En effet, le tournoi se joue en double mixte et il n'est pas nécessaire de posséder une licence Swiss Tennis pour y participer. En 2012 plus de 20 équipes étaient inscrites.

Au terme du tournoi, une de nos deux soirées annuelle sera organisée, avec comme thème « Anges et Démons ».

Nous tenons également à remercier, Pierrot Meylan et son équipe, pour la bonne humeur et la gentillesse qui est diffusée à notre club house.

*Stéphane Devaud
Caissier*



FC Le Mont Juniors

A l'heure de l'écriture de ces quelques lignes, aucune de nos équipes juniors n'a joué le moindre match de championnat du fait des conditions météo épouvantables.

Seules la deux et la trois ont disputé une rencontre, résultat nul de la deux 1:1 face au leader du groupe restant ainsi au contact à un seul petit point au classement. La trois s'est imposée 8:1 à Chavannes, face au FC Slavia, et reste aussi bien placée à deux longueurs de l'équipe de tête.

Programme donc très perturbé. De nombreux matchs devront être fixés en semaine, causant ainsi de gros problèmes pour nos entraînements.

Il devient urgent de penser sérieusement à une surface de jeu en synthétique.

Les nouvelles dates de matchs seront indiquées sur www.fclmontlausanne.ch

Les E1, équipe de Bertrand Martinelli a dignement représenté nos couleurs au tournoi international du « Beaujolais Trophy » dans la région lyonnaise le week-end de Pâques.

Le tournoi rassemblait des équipes de six pays; France, Belgique, Italie, Allemagne, Hollande et Suisse. Une cérémonie d'ouverture rassemblant toutes les équipes a réuni tous les joueurs pour écouter les hymnes nationaux. Pour ce qui est de la compétition dans la catégorie des juniors E, il y avait 14 équipes. Après un début de tournoi difficile, deux défaites, l'équipe s'est reprise pour enchaîner quatre succès d'affilée.

(Suite en p. 13)



Agenda du second tour

Samedi 22 juin

Tournoi de clôture saison juniors F: plus de trente équipes au Châtaignier.

Suivez la saison sur notre site www.fclemontlausanne.ch

NEWS Buvette «Le Corner»

Tous les samedis midi assiette foot (jour de matchs).

Tous les lundis dès 11h stamm/lunch, assiette du jour.

Tous les mercredis ouverture dès 16h et dès 18h pizza à Fr. 10.-

Pour vos repas d'entreprise, d'anniversaire ou autres, contactez nos tenanciers (021 652 10 31).

Ils vous donneront entière satisfaction.

(Suite de la p. 12)

A la fin de la première journée, il n'était pas possible d'anticiper le classement de l'équipe car il restait encore des matchs de poule le dimanche matin.

En milieu de matinée du deuxième jour du tournoi, l'information tombe. L'équipe est qualifiée pour les demi-finales à la différence de buts... et à la grande joie des joueurs.

Lors de la demi-finale, l'équipe tire sur le poteau adverse puis prend un but en contre. Défaite 1:0. Le match pour la troisième, quatrième place a permis de faire tourner l'effectif. Au final, c'est une 4^e place sur 14 au grand bonheur de l'équipe et au regard du début de tournoi difficile.

Il est aussi important de signaler l'attitude exemplaire des joueurs sur le terrain et en dehors et de remercier les accompagnants. Merci aussi à la dizaine de parents qui s'est déplacée à Lyon pour soutenir l'équipe.

Le dernier soir, toute l'équipe est allée voir le match de Ligue 1 du championnat français entre Lyon et Sochaux au stade de Gerland devant plus de 34000 spectateurs pour finir en beauté ces trois journées vécues ensemble.

Trois jours de stage au Châtaignier pour le juniors F1 et E

Du 8 au 10 avril 2013, 28 juniors des équipes F1 et E se sont retrouvés pour se perfectionner dans leur sport favori. C'est avec beaucoup de motivation et surtout d'abnégation que se sont déroulés ces trois jours. En effet, la météo pluvieuse et le froid ont demandé aux jeunes de se dépasser. Malgré ces conditions climatiques difficiles, le travail fourni et le plaisir ont été les maîtres mots de ce stage. Tout cela s'est terminé par un petit tournoi le mercredi après-midi, avant la remise de diplômes plus que mérités.

Le bon déroulement de ce stage tiens aussi à la qualité de l'équipe d'encadrement: Juan Rodrigues joueur de la première équipe, Tiago et Loïc, juniors du club et Bertrand Martinelli comme responsable. Merci à eux.

A relever que les repas de midi ont été préparés par le Restaurant du Tennis. Merci à Pierre Meylan et son équipe pour leur accueil.

Bertrand Martinelli



Les juniors du FC Le Mont pendant le stage.

Trophée des sables

Les dons de nos sponsors, nos généreux donateurs, nos familles et nos amis, permettront à l'Association des Enfants du Désert de financer :

- ◆ Le forage de 3 puits avec une pompe à eau et un château d'eau dans les écoles de Beni Ouziem, de Selhi et de Oulad Ali à Boudnib
- ◆ La plantation de 120 oliviers et 50 palmiers plus un système de goutte à goutte à l'école de Beni Ouziem
- ◆ La plantation de 60 oliviers et 20 palmiers plus un système de goutte à goutte à l'école de Selhi
- ◆ La construction d'un bloc sanitaire à l'école de Beni Ouziem
- ◆ La rénovation d'un bloc sanitaire à l'école de Oulad Ali
- ◆ Un terrain de sport à l'école du ksar Dahbia à Rissani
- ◆ La construction d'un préau à l'école du ksar Dahbia

Merci à vous tous pour eux.

Cathy-Babs-Edouard

Le Marché du Grand-Mont

Le Marché du Grand-Mont est tenu par Madame Christine Cordonier depuis 2009 et emploie pas moins de huit personnes à plein temps ou partiel.

Christine Cordonier est issue d'une famille paysanne. Née en Suisse, elle est partie pendant plus de 10 ans avec ses filles au Paraguay pour s'occuper de la gestion d'une ferme de 1200 hectares avec vaches laitières, neylors, chevaux et cultures.

Au Marché du Grand-Mont, vous trouverez un grand choix de produits du terroir et de confection artisanale. Les produits du terroir fabriqués avec passion sont pour Christine Cordonier une priorité et d'ailleurs tous les produits vendus ont été goûtés par elle-même. En particulier :



- ◆ Des fromages à la coupe
- ◆ Du pain artisanal
- ◆ Des produits bio et terroir
- ◆ Des légumes et fruits frais
- ◆ Des glaces artisanales
- ◆ Des produits frais
- ◆ Des vins suisses et d'ailleurs
- ◆ Cosmétique bio et naturelle

Depuis quelques mois, du mardi au vendredi, vous trouvez des plats « traiteur bio » : plat du jour et salade. Les plats sont préparés selon les commandes et il est important de les réserver.

Des plats végétariens sont également proposés.

Une grande nouveauté : « la drivette ». Il s'agit de la vente en ligne de marchandises proposées au magasin. La commande est préparée et le client peut passer au magasin payer ses courses, qui seront déposées dans son véhicule.

Ce nouveau service est géré par une des filles de Christine Cordonier.

Nadège Longchamp

Mosaïque ligure au Mont

L'atelier « Adriana Mosaïque » organise un stage exceptionnel de mosaïques en galets, du 15 au 20 juillet 2013, chez un Montain.

Au programme : création d'une terrasse dans un jardin privé, d'après un dessin floral et géométrique.

La technique de pose à sec sera enseignée et dirigée par Luciano Bonzini de Ligurie :

préparation du mortier, impression du dessin, pose de galets, jointure. Pas de connaissances particulières requises.

Prix : Fr. 650.-, repas de midi compris.

Informations : Mme Adriana Cavallero, 078 644 76 69 ou Info@adrianamosaïque.ch

<http://musivariusmosaici.blogspot.ch>



Les horaires d'ouverture

Lundi au vendredi
7h30 à 12h30 – 14h à 18h30

Samedi
7h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30

Dimanche et jours fériés
8h à 12h30.

Consultez le site www.terroirgourmand.ch ou appelez au 021 653 24 49 pour toute réservation.

Coordonnées

Place du Grand-Mont
Longeraie 2B
1052 Le Mont-sur-Lausanne
079 403 50 92
fax 021 652 42 30
info@joiedespierres.ch
www.joiedespierres.ch

La joie des pierres

Les pierres apportent la joie? La réponse est «oui»! Les minéraux et cristaux se sont formés entre 2 milliards et 250 millions d'années. Ils proviennent de tous les continents de notre planète.

Ils décorent notre intérieur, soit en objets de collection ou esthétiques, soit en lampes ou bougeoirs; ils sont portés en bijoux ou utilisés en lithothérapie, la santé par les pierres. En effet, depuis des millénaires, les civilisations emploient les minéraux pour leurs vertus afin de contribuer au bien-être physique, psychique, mental et spirituel, en analogie avec l'homéopathie.



Hans-Ulrich Egger au Grand-Mont avec sa fille Elena.

Pensez au sel de l'Himalaya: il est utilisé comme luminaire avec un effet ionisant, comme sel de bain pour adoucir et nourrir la peau, ou en cuisine, apportant une multitude de minéraux et oligo-éléments bioénergétiques indispensables.

Autre exemple: la sélénite de l'Atlas, un cristal de gypse, apportant une lumière blanche et douce, structurant votre intérieur d'une manière exclusive. La lépidolite mozambicaine, calmante et détoxiquante. 150 variétés différentes sont à votre portée au Mont!

Mais avant tout, la beauté de la pierre est indéniable: une petite pierre pour la poche, un cristal de roche dynamisant, une géode d'améthyste pour le salon, un bougeoir pour offrir...

Chacune des pierres est unique, et quelle que soit son utilisation, petite ou grande, elle procurera la joie pour toutes et tous.

Depuis 12 ans, nous sommes dans ce monde et depuis 4 ans au Grand-Mont. Notre magasin est ouvert le mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 10h à 17h. Des idées de cadeau pour quelqu'un ou vous-même vous attendent...

Propos recueillis par

Stéphane Allaz

L'Auberge propose

Pour les anniversaires, communions et mariages: un service traiteur à la carte.

Il vous suffit d'un terrain. Le matériel (tente, chaises, tables, fourneau, ...) sont à votre disposition pour cocktails, buffet, repas dès 20 personnes.

L'Auberge Communale offre une terrasse ombragée, une salle de brasserie une autre de restaurant.

Toutes deux peuvent accueillir jusqu'à 60 personnes.

Une salle à l'étage peut être aménagée en salle de conférences.

Accueil du mardi au samedi 10h à 15h et 18h à 23h30.

www.aubergedumont.ch.
On réserve au 021 653 23 23

L'Auberge Communale du Mont

L'auberge, située sur la place du Petit-Mont, en face de la salle communale, est tenu depuis 2009 par Jeannine et Eric Gauvin, deux diplômés d'écoles hôtelières. La brigade de cuisine est tenue par Monsieur. En salle vous êtes accueilli par Madame.

Au total ce ne se sont pas moins de 6 personnes qui travaillent à l'Auberge Communale. Elle abrite également la famille Gauvin, soit Monsieur et Madame et leurs deux enfants.

Depuis tout jeune déjà, Eric Gauvin voulait être cuisinier. Durant son enfance, il y a avait toujours une dizaine de personnes à la table familiale et il se souvient des délicieuses tartes aux fraises de sa grand-mère et des produits de leur potager.

Dans sa cuisine, il privilégie les produits de saison, les

produits frais et locaux. Il travaille entre autre avec la boutique «Epices et riz» au Petit-Mont, la boucherie Piguet, l'entreprise Roduit, et jusqu'au miel produit par un apiculteur local.

A midi, Eric Gauvin vous propose 6 assiettes du jour différentes (dès Fr. 19.-)

- ◆ le plat du jour
- ◆ l'assiette du boucher
- ◆ le festival de salade
- ◆ le risotto

- ◆ les pâtes
- ◆ la symphonie végétarienne

Le soir, vous trouverez des propositions de menus et un choix de plats à la carte ainsi que la carte Brasserie.

Pour la carte des vins, Eric Gauvin et son équipe vous propose des crus de la région mais également des vins valaisans ou français. Les vins peuvent être servis au verre.

Nadège Longchamp



Nos chers jubilaires 2013

50^{ème} anniversaire de mariage

M. et Mme Jean-Paul et Annie Waldmeyer, rte du Grand-Mont 59

M. et Mme René et Lidia Dupuis-Filippi, ch. du Saux 29

60^{ème} anniversaire de mariage

Mme et M. Simonne et Hans Peter Eggimann, rte de la Blécherette 49

90^{ème} anniversaire

Mme Georgette Häfliger-Chevalley, EMS La Paix du Soir

M. Charles Krieger, EMS La Paix du Soir

Mme Jeanne-Louise Urner-Briod, EMS La Paix du Soir

Centenaire

Mme Simone Menoud-Massara, EMS La Pensée



Jean-Paul et Annie Waldmeyer



René et Lidia Dupuis



Simone Menoud-Massara



Georgette Häfliger-Chevalley



Simonne et Hans Peter Eggimann



Charles Krieger



Jeanne-Louise Urner-Briod

Rejoignez l'équipe de rédaction

L'équipe de rédaction est aujourd'hui composée de Mmes et MM. Stéphane Allaz, Michel Amaudruz, Alexandre Cevey, Josika Freymond, Nadège Longchamp, Bertrand Martinelli, Laurence Müller Ahtari et Jean-Pierre Sueur.

Vous aimez rédiger? Vous vous intéressez à la vie de la Commune? Alors rejoignez-nous.

Vous aimeriez bien mais vous ne vous sentez pas à l'aise avec la rédaction? Aucun problème, les textes sont revus et, si besoin adaptés avec votre assentiment.

Annoncez-vous au 021 651 91 91 ou à greffe@lemontsurlausanne.ch et vous serez invité aux séances de l'équipe.

Vous souhaitez communiquer une info ou un compte-rendu? Merci d'adresser vos textes jusqu'au 31 juillet à greffe@lemontsurlausanne.ch ou au Greffe, route de Lausanne 16.

La rédaction

Agenda

Juillet

Fêtes des Abbayes Réunies
du 4 au 8 juillet, Châtaignier

Août

Fête nationale
Je 1^{er} août, esplanade du Châtaignier, Union Instrumentale

Torrée

Je 2 août, esplanade du Châtaignier, Société de Développement

Septembre

Exposition et sortie « champignons »
Sa 28 et di 29 septembre, Châtaignier, Société de Développement

Octobre

Journée de l'offrande
Di 6 octobre, grande salle du Petit-Mont, Paroisse protestante du Mont

Journée choucroute

Di 27 octobre, Châtaignier, Union Instrumentale

Novembre

Nuit du conte

Ve 8 novembre, Médiathèque

Minuit du Volley

Sa 9 novembre, salle de gym du Mottier, volley-ball Club

Soirée de la gym

Ven 29 et sa 30 novembre, salle de gym du Mottier puis grande salle du Petit-Mont, Fédération suisse de gymnastique

Décembre

St-Nicolas

Sa 7 décembre, Châtaignier, Société de Développement

Impressum

Administration
Josika Freymond, 021 651 91 91

Municipal responsable
Michel Amaudruz

Accompagnement éditorial
et coordination générale
Delacrétaz & Associés, Lausanne

Maquette et dessins
Atelier UBU, Lausanne

Impression
Hauswirth Imprimeurs, Le Mont